

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la  
Propriété Intellectuelle  
Bureau international



(10) Numéro de publication internationale  
**WO 2017/121853 A1**

(43) Date de la publication internationale  
20 juillet 2017 (20.07.2017)

(51) Classification internationale des brevets :  
B65D 19/18 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/EP2017/050672

(22) Date de dépôt international :  
13 janvier 2017 (13.01.2017)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :  
1650250 13 janvier 2016 (13.01.2016) FR

(71) Déposant : DS SMITH DUCAPLAST [FR/FR]; Zone  
D'entreprises De La Kruystraete, 59470 Wormhout (FR).

(72) Inventeur : VANDECASTEELE, Benjamin; 6 rue des  
Meuniers, 62120 Racquinghem (FR).

(74) Mandataire : BARBE, Laurent; GEVERS & ORES, 41  
avenue de Friedland, 75008 Paris (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre  
de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,

AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY,  
BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DJ, DK, DM,  
DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT,  
HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KH, KN,  
KP, KR, KW, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA,  
MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG,  
NI, NO, NZ, OM, PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS,  
RU, RW, SA, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY,  
TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN,  
ZA, ZM, ZW.

(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre  
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,  
GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ,  
TZ, UG, ZM, ZW), eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU,  
TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE,  
DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU,  
LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK,  
SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ,  
GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

(54) Title : CONTAINER

(54) Titre : CONTAINER

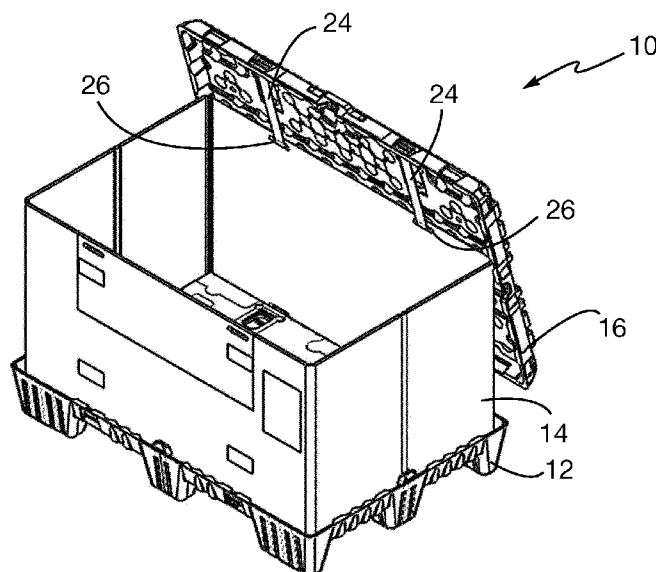


Fig. 4

(57) Abstract : Container (10) comprising a base (12), a folding side-wall unit (14) and a lid (16), said side-wall unit comprising a plurality of panels (18) and being able to be folded and laid out on said base such that the panels extend substantially parallel to said base, and to be unfolded and positioned on said base such that the panels extend substantially perpendicularly to said base, resting on said base by way of the lower edges of said panels, said lid being able to rest on upper edges of said panels when said side-wall unit is unfolded and positioned on the base, characterized in that it comprises at least one strip (24) of flexible material which is fastened to the lid at at least two spaced-apart points and which passes through an orifice (26) in at least one of said panels, said lid being able to be guided by said at least one strip, while the container is being opened, by the strip sliding in said orifice along at least a part of the length of the strip between said two points.

(57) Abrégé : Container (10), comprenant une base

[Suite sur la page suivante]

WO 2017/121853 A1



---

(12), une ceinture (14) pliante et un couvercle (16), ladite ceinture comportant plusieurs panneaux (18) et étant apte à être pliée et allongée sur ladite base de façon à ce que les panneaux s'étendent sensiblement parallèlement à ladite base, et à être dépliée et posée sur ladite base de façon à ce que les panneaux s'étendent sensiblement perpendiculairement à ladite base en prenant appui par des bords inférieurs desdits panneaux sur ladite base, ledit couvercle étant apte à prendre appui sur des bords supérieurs desdits panneaux lorsque ladite ceinture est dépliée et posée sur la base, caractérisé en ce qu'il comprend au moins une bande (24) de matière souple qui est fixée en au moins deux points distants au couvercle, et qui traverse un orifice (26) d'au moins un desdits panneaux, ledit couvercle étant apte à être guidé par ladite au moins une bande, lors d'une ouverture du container, par coulissement de la bande dans ledit orifice sur au moins une partie de la longueur de la bande entre lesdits deux points.

## CONTAINER

### DOMAINE TECHNIQUE

La présente invention concerne un container du type comportant une  
5 base, une ceinture et un couvercle.

### ETAT DE L'ART

L'état de l'art comprend notamment les documents EP-A1-2 690 027  
et EP-A1-2 868 592.

On connaît un container comprenant une base, une ceinture et un  
10 couvercle, la ceinture comportant plusieurs panneaux et étant apte à être  
pliée et allongée sur la base de façon à ce que les panneaux s'étendent  
sensiblement parallèlement à la base, et à être dépliée et posée sur la base  
de façon à ce que les panneaux s'étendent sensiblement  
perpendiculairement à la base en prenant appui par des bords inférieurs  
15 des panneaux sur la base. Le couvercle peut être posé sur la base lorsque  
les panneaux sont étendus sur la base, et est apte à prendre appui sur des  
bords supérieurs des panneaux lorsqu'ils sont montés verticalement sur la  
base.

La Demanderesse a déjà proposé dans le document EP-A1-2 690  
20 027 de relier la ceinture à la base par l'intermédiaire de sangles. Ceci  
présente de nombreux avantages. Cela permet de guider au moins certains  
panneaux lors du pliage ou déploiement de la ceinture et donc de faciliter  
ces étapes. Cela permet également de rendre solidaire la ceinture de la  
base et d'éviter d'utiliser une ceinture inappropriée pour une base du fait  
25 par exemple de mauvaises dimensions.

Par ailleurs, il est connu de relier le couvercle à la ceinture d'un  
container. Le document EP-A1-2 256 050 par exemple décrit un  
mécanisme complexe à charnières et appuis à glissement de liaison d'un  
couvercle à la ceinture d'un container. Cette technologie présente des  
30 inconvénients en plus de son coût lié à sa complexité. Ce mécanisme  
relativement rigide est situé sur le bord supérieur d'un panneau de la

ceinture et transmet des efforts dans cette zone lors des déplacements répétés du couvercle, qui sont susceptibles d'affaiblir et de déformer le panneau.

La présente invention propose un perfectionnement aux technologies précitées.

#### EXPOSE DE L'INVENTION

L'invention propose un container, comprenant une base, une ceinture pliante et un couvercle, ladite ceinture comportant plusieurs panneaux et étant apte à être pliée et allongée sur ladite base de façon à ce que les panneaux s'étendent sensiblement parallèlement à ladite base, et à être dépliée et posée sur ladite base de façon à ce que les panneaux s'étendent sensiblement perpendiculairement à ladite base en prenant appui par des bords inférieurs desdits panneaux sur ladite base, ledit couvercle étant apte à prendre appui sur des bords supérieurs desdits panneaux lorsque ladite ceinture est dépliée et posée sur la base, caractérisé en ce qu'il comprend au moins une bande de matière souple qui est fixée en au moins deux points distants au couvercle, et qui traverse un orifice d'au moins un desdits panneaux, ledit couvercle étant apte à être guidé par ladite au moins une bande, lors d'une ouverture du container, par coulissement de la bande dans ledit orifice sur au moins une partie de la longueur de la bande entre lesdits deux points.

L'invention propose ainsi des moyens simples et économiques de guidage du couvercle lors de son ouverture. Ces moyens peuvent permettre de relier de manière permanente ou temporaire le couvercle à la ceinture, et rendre imperdable ou indissociable un couvercle de container de sa ceinture.

Le panneau selon l'invention peut comprendre une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises isolément les unes des autres ou en combinaison les unes avec les autres :

- ladite au moins une bande est une sangle,
- ladite au moins une bande est en tissu, de préférence élastique,

- le container comprend au moins deux bandes de matière souple,
- lesdites bandes sont sensiblement parallèles,
- lesdites bandes traversent des orifices d'un seul et même panneau, tel qu'un panneau arrière du container,
- 5 - le ou chaque orifice a une forme allongée dans une direction sensiblement parallèle au plan du couvercle ou de la base,
- le ou chaque orifice est situé à distance d'un bord supérieur du panneau dans lequel il est formé,
- la ou chaque bande comprend une première extrémité longitudinale fixée
- 10 à un bord avant du couvercle ou retenue vis-à-vis de ce bord avant, et une seconde extrémité longitudinale opposée fixée à un bord arrière du couvercle ou retenue vis-à-vis de ce bord arrière,
- la fixation ou la retenue d'au moins une desdites première et seconde extrémités de la ou de chaque bande est du type amovible,
- 15 - la ou chaque bande comprend des moyens d'accrochage ou de butée configurés pour coopérer avec un bord périphérique dudit orifice en vue de retenir ledit couvercle dans une position ouverte de repos, et
- ledit couvercle comprend des moyens d'accrochage ou de butée configurés pour coopérer avec ladite base en vue de retenir ledit couvercle
- 20 dans une position ouverte de repos.

#### DESCRIPTION DES FIGURES

L'invention sera mieux comprise et d'autres détails, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante faite à titre d'exemple non limitatif et en référence aux

25 dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'un container selon l'invention, en position montée,
- la figure 2 est une vue schématique en perspective du container de la figure 1, en position pliée ou rangée,

- les figures 3 à 5 sont d'autres vues schématiques en perspective du container de la figure 1, en position montée, le container étant partiellement ouvert par déplacement ou pivotement du couvercle,
- les figures 6 et 7 sont d'autres vues schématiques en perspective du container de la figure 1, en position montée, le container étant complètement ouvert,
- la figure 8 est une vue similaire à celle de la figure 4 et illustre une variante de réalisation de l'invention dans laquelle le couvercle est retenu dans une position de repos,
- 10 - la figure 9 est une vue schématique en perspective du couvercle du container de la figure 1,
- la figure 10 est une vue à plus grande échelle d'une partie de la figure 9,
- les figures 11 et 12 sont des vues schématiques en perspective de bandes de matière souple du container de la figure 1, et montrent un exemple de réalisation des moyens de fixation/retention de ces bandes,
- 15 - les figures 13a à 13c sont d'autres vues schématiques en perspective des bandes de matière souple du container de la figure 1, et montrent des étapes de montage/démontage de ces bandes du couvercle du container, et
- 20 - les figures 14 à 16 sont des vues schématiques montrant une variante de réalisation des moyens de fixation/retention des bandes de matière du container selon l'invention.

#### DESCRIPTION DETAILLEE

Les figures 1 à 7 montrent un premier mode de réalisation d'un container 10 selon l'invention, ce container 10 étant du type comportant une base 12, une ceinture 14 et un couvercle 16.

La base 12 et le couvercle 16 sont de préférence chacun réalisé dans une matière plastique, par exemple à simple ou double peau. Ils sont chacun avantageusement monobloc et peuvent être réalisés par thermoformage.

La ceinture 14 est pliante et comprend plusieurs panneaux 18 reliés

les uns aux autres par des charnières 20. La ceinture 14 est apte à être pliée et allongée à plat sur la base de façon à ce que les panneaux s'étendent sensiblement parallèlement à la base. La ceinture (c'est-à-dire les panneaux) et la base sont alors sensiblement horizontaux. Dans cette position pliée, le couvercle 16 peut être posé sur la ceinture ou la base, 5 comme représenté à la figure 2, pour limiter l'encombrement du container dans cette position rangée.

La ceinture 14 est également apte à être dépliée et posée sur la base 12 de façon à ce que les panneaux s'étendent sensiblement 10 perpendiculairement à la base en prenant appui par des bords inférieurs des panneaux sur la base. Dans cette position déployée, les bords inférieurs des panneaux peuvent être engagés dans des rainures périphériques 22 de la base pour caler la ceinture dans cette position (figure 1). Le couvercle 16 peut être posé sur la ceinture en prenant appui 15 sur les bords supérieurs des panneaux 18, comme représenté à la figure 1. Dans cette position, les bords supérieurs des panneaux peuvent être engagés dans des rainures périphériques du couvercle.

La ceinture 14 définit un volume de chargement ou de stockage. Dans l'exemple représenté, la base 12 et le couvercle 16 ont chacun une 20 forme générale rectangulaire et la ceinture 14 a, en position déployée, une forme générale parallélépipédique.

La ceinture 14 comprend ici quatre panneaux 18 dont un panneau avant 18a, un panneau arrière 18b et deux panneaux latéraux 18c. Chaque panneau latéral 18c est formé de deux demi panneaux 18c1, 18c2 25 articulés. En position déployée visible à la figure 1, les panneaux 18a, 18b sont sensiblement parallèles. Les demi panneaux 18c1, 18c2 de chaque panneau 18c sont coplanaires, et les panneaux 18c sont sensiblement parallèles et perpendiculaires aux panneaux 18a, 18b.

Bien que cela ne soit pas visible dans les dessins, en position pliée, 30 les panneaux 18a, 18b et les demi panneaux 18c1, 18c2 sont tous sensiblement parallèles, les demi panneaux 18c1, 18c2 étant intercalés

entre les panneaux 18a, 18b par pliage des charnières 20 le long de lignes sensiblement verticales ou parallèles aux panneaux.

Les panneaux 18 sont avantageusement réalisés dans une seule plaque en matière plastique ou bien dans deux ou plusieurs plaques soudées entre elles, convenablement découpée(s) et pliée(s). Par exemple, il peut s'agir d'une plaque dite alvéolaire, obtenue par extrusion de matière plastique et formée de deux feuilles planes de couverture espacées l'une de l'autre et reliées par des entretoises ménageant entre elles et les couvertures des alvéoles parallèles les unes aux autres. Une telle plaque est commercialisée sous la marque Akylux®. Ce matériau allie légèreté et rigidité selon la direction des alvéoles. Il peut s'agir aussi d'une plaque telle que commercialisée sous la marque Akyboard® comprenant deux feuilles espacées l'une de l'autre et reliées entre elles par des entretoises en forme de dômes, bulles ou de cylindres et obtenue par extrusion, thermoformage et soudage de feuilles entre elles.

La ceinture 14 est de préférence reliée à la base 12 par un moyen de fixation similaire à celui décrit dans le document EP-A1-2 690 027. Ce moyen de fixation comprend une ou deux sangles solidaires de la base 12, en au moins deux points distants de celle-ci.

La ceinture 14 est agencée pour être reliée coulissante aux sangles par au moins un panneau 18 en sorte d'être déployée sur la base 12 de la position rangée à plat sur la base à la position déployée sur la base.

Les sangles sont disposées parallèlement au plan de la base à faible distance de cette dernière et passe dans des ouvertures de la ceinture ménagées au voisinage du bord inférieur de celle-ci.

Les ouvertures des sangles sont de préférence ménagées dans les panneaux 18a, 18b, au voisinage de leurs bords inférieurs. Ainsi, les sangles passent dans les panneaux 18a, 18b et sous les panneaux 18c de la ceinture. La ceinture peut glisser par ses panneaux 18c sur les sangles et sur la base depuis la position dressée droite à la position repliée et

jusqu'à une position complètement repliée à plat où elle peut être rabattue sur la base.

Cette manœuvre de rabattement de la ceinture à partir de la position dressée est réalisée en levant légèrement de sa rainure 22 le panneau 18a  
5 comportant les ouvertures de sangle, tourné vers l'opérateur, et en poussant ce panneau vers le panneau 18b. La ceinture 14 se replie par ses deux panneaux 18c relevés de leur rainure, dans sa translation vers le panneau 18b, jusqu'à un pliage à plat dressé, au niveau de la rainure 22 recevant ce panneau 18b. A cette position, la ceinture 14 étant en position  
10 instable sur la base, elle peut être rabattue par son propre poids sur celle-ci, simplement en tombant par côté sur la base depuis la rainure 22 de panneau 18b.

Une manœuvre de rabattement inverse de la ceinture 14 peut encore être exécutée, en levant de la rainure 22 le bord inférieur du  
15 panneau 18b et en tirant le panneau 18b vers l'avant. La ceinture 14 se replie alors dans une translation vers l'opérateur jusqu'à la rainure 22 proche de ce dernier. Au repliage à plat de la ceinture 14, celle-ci peut basculer vers l'arrière sur la base.

Le dressage de la ceinture 14 à partir d'une position rabattue est  
20 réalisé en relevant la ceinture en position droite puis en dépliant la ceinture selon un mouvement de la ceinture inverse à son repliement.

Lorsque la ceinture 14 est rabattue sur la base 12, au non usage du container 10, ce dernier occupe alors un volume minimal et le couvercle 16  
25 peut alors être disposé sur la ceinture 14 rabattue sur la base, ce qui confère la possibilité d'empiler plusieurs containers 10 ainsi disposés pour leur stockage (figure 2).

Il est à noter qu'au rabattement de la ceinture 14, les parties de sangle en prise dans les ouvertures se déforment légèrement, ces faibles déformations étant absorbées par l'élongation des sangles.

30 Les figures 4 et 5 permettent de visualiser le perfectionnement apporté par l'invention.

Le container 10 comprend au moins une bande 24 de matière souple qui est fixée en au moins deux points distants au couvercle 16, et qui traverse un orifice 26 d'au moins un des panneaux 18. Le couvercle est ainsi relié à la ceinture 14 et est apte à être guidé par la bande lors d'une  
5 ouverture du container par coulissement de la bande 24 dans l'orifice 26.

Dans l'exemple représenté, le couvercle 16 est équipé de deux bandes 24, qui sont sensiblement parallèles.

Les bandes 24 peuvent être des sangles. Elles peuvent être réalisées en tissu, de préférence élastique.

10 Dans un exemple particulier de réalisation, les bandes sont réalisées à partir de Sanglatex® extra 7 en 40 mm de largeur. Il s'agit d'un matériau élastique en gomme naturelle tissée et enduit de latex. Ce matériau a de préférence un taux d'allongement de 100%.

Chaque bande 24 est disposée parallèlement au plan du couvercle.  
15 Les bandes sont disposées symétriquement l'une par rapport à l'autre par rapport à un plan médian vertical du container.

Chaque bande 24 traverse un orifice 26 du panneau arrière 18b. Les orifices sont à distance l'un de l'autre et des panneaux latéraux 18c. Ils sont situés à distance du bord supérieur du panneau 18b, et sont sensiblement  
20 situés à une même hauteur et donc situés sensiblement dans un même plan horizontal.

Dans l'exemple représenté, chaque orifice 26 a une forme allongée dans une direction sensiblement parallèle au plan du couvercle ou de la base, donc horizontale.

25 Les orifices 26 peuvent être pourvus chacun d'un œillet de passage de la bande 24, lequel protège l'orifice 26 et facilite le passage de la bande dans l'orifice.

Chaque bande 24 comprend une première extrémité longitudinale, ici avant, fixée à un bord avant du couvercle 16 ou en léger retrait par  
30 rapport à ce bord, et une seconde extrémité longitudinale opposée, ici arrière, fixée à un bord arrière du couvercle ou en léger retrait par rapport à

ce bord. La fixation des extrémités des bandes au couvercle peut être du type amovible. Autrement dit, les bandes peuvent être fixées à demeure au couvercle ou bien reliées de manière amovible et donc temporaire au couvercle.

5 Les figures 9 à 13c montrent un exemple de réalisation des moyens de fixation des bandes au couvercle, qui sont ici des moyens de retenue destinés à coopérer avec la périphérie du couvercle.

Le couvercle 16 des figures 9 et 10 comprend sur sa périphérie des fentes 28 de montage des bandes et en particulier de leurs moyens de  
10 fixation/retenu. Le bord avant du couvercle comprend deux fentes 28 et le bord arrière du couvercle comprend deux autres fentes (non visibles). Chaque fente 28 a une forme allongée dans une direction sensiblement parallèle au plan du couvercle, donc horizontale.

Les figures 11 et 12 montrent les moyens de fixation/retenu prévus  
15 aux extrémités des bandes. Chaque extrémité de bande porte une plaque 30 ou une boucle, qui peut être solidarisée à l'extrémité de bande par couture. La plaque peut être métallique ou plastique. Elle a une forme sensiblement parallélépipédique dont l'épaisseur est inférieure à la largeur d'une fente 28 (voir figure 11) et dont la longueur est inférieure à la  
20 longueur de la fente (voir également figure 11). La plaque 30 est insérée à travers la fente comme illustré aux figures 13a et 13b, la plaque étant positionnée sensiblement parallèlement au plan du couvercle (horizontalement) de façon à pouvoir l'insérer à travers la fente 28. La plaque est ensuite pivotée pour qu'elle soit orientée sensiblement  
25 perpendiculairement au plan du couvercle (verticalement) et puisse venir en appui sur le bord périphérique de la fente (figure 13c). La plaque a une largeur supérieure à la largeur de la fente et ne risque donc pas de passer à travers la fente lorsqu'elle reste en appui sur la périphérie de la fente. L'élasticité de la bande peut être utilisée pour maintenir la plaque en appui  
30 sur la périphérie de la fente. La bande est alors de préférence légèrement tendue une fois qu'elle est montée sur le couvercle et la ceinture.

Une fois que des premières extrémités des deux bandes sont montées de la sorte dans les fentes 28 de l'un des bords (avant ou arrière) du couvercle 16, les extrémités opposées des bandes sont insérées de la même façon à travers les orifices 26 du panneau 18b de la ceinture, 5 comme illustré aux figures 11 et 12. Ensuite, ces extrémités opposées sont insérées comme indiqué dans ce qui précède à travers les fentes de l'autre bord (arrière ou avant) du couvercle. En position montée, les plaques 30 des bandes sont en appui sur la périphérie du couvercle, et les bandes sont plus ou moins tendues et traversent les orifices 26 de la ceinture 14. La 10 liaison du couvercle à la ceinture, au moyen des bandes 24, est alors achevée et le container peut être utilisé.

Pour le démontage ou la maintenance du container, il suffit par exemple d'appliquer une force de traction sur l'une des plaques 30 de chaque bande vers l'extérieur du container et la pivoter pour la remettre en 15 position horizontale sensiblement parallèle au plan du couvercle, afin de la faire passer à travers la fente ce dernier.

Les figures 14 à 16 représentant une variante de réalisation des moyens de fixation/retenue. Les extrémités des bandes son ici pourvues chacune d'une boucle 34 et d'une tige rigide 36 reçue dans la boucle et 20 dépassant par ses extrémités de la boucle (figure 14). On lie la bande au couvercle en introduisant la tige 36 d'extrémité de la bande dans une fente complémentaire 38 ménagée dans le fond de la rainure précitée du couvercle (figure 15) et en tournant ou déplaçant cette tige 36 par rapport à la fente 38, sur le couvercle (figure 16), de manière à solidariser en 25 crochetage la tige 36 au couvercle.

La bande peut être prévue à une longueur déterminée, légèrement inférieure à la distance entre rainures opposées des bords de côté opposés, de sorte qu'en la montant en liaison au couvercle (aux rainures) par ses extrémités, elle soit légèrement tendue pour maintenir rigidement la 30 ceinture 14 solidairement au couvercle 16 tout en ménageant une marge de débattement de la bande sur le couvercle.

Naturellement, il est possible de pourvoir l'extrémité de liaison de la bande au couvercle d'un dispositif d'attache qui permette de régler le niveau de serrage de la bande au couvercle, tel un dispositif à boucle dentée à serrage par traction sur l'extrémité de la bande (non représenté).

5 D'autres moyens sont à la portée de l'homme du métier.

Le couvercle 16 comprend ici des moyens 42 d'accrochage ou de butée configurés pour coopérer avec la base en vue de retenir le couvercle dans une première position ouverte de repos, représentée aux figures 6 et 7. La technologie telle que décrite dans le document EP-A1-2 868 592 peut  
10 être utilisée. Dans cette première position de repos, le couvercle peut s'étendre sur sensiblement toute sa hauteur en arrière du panneau 18b, sensiblement parallèlement à ce dernier ou légèrement incliné par rapport à celui-ci.

La figure 8 représente une variante de réalisation de l'invention dans  
15 lequel le container 10' comprend toutes les caractéristiques du container 10 décrit dans ce qui précède et comprend en outre des moyens permettant de maintenir le couvercle dans une seconde position de repos qui est celle illustrée par la figure 8.

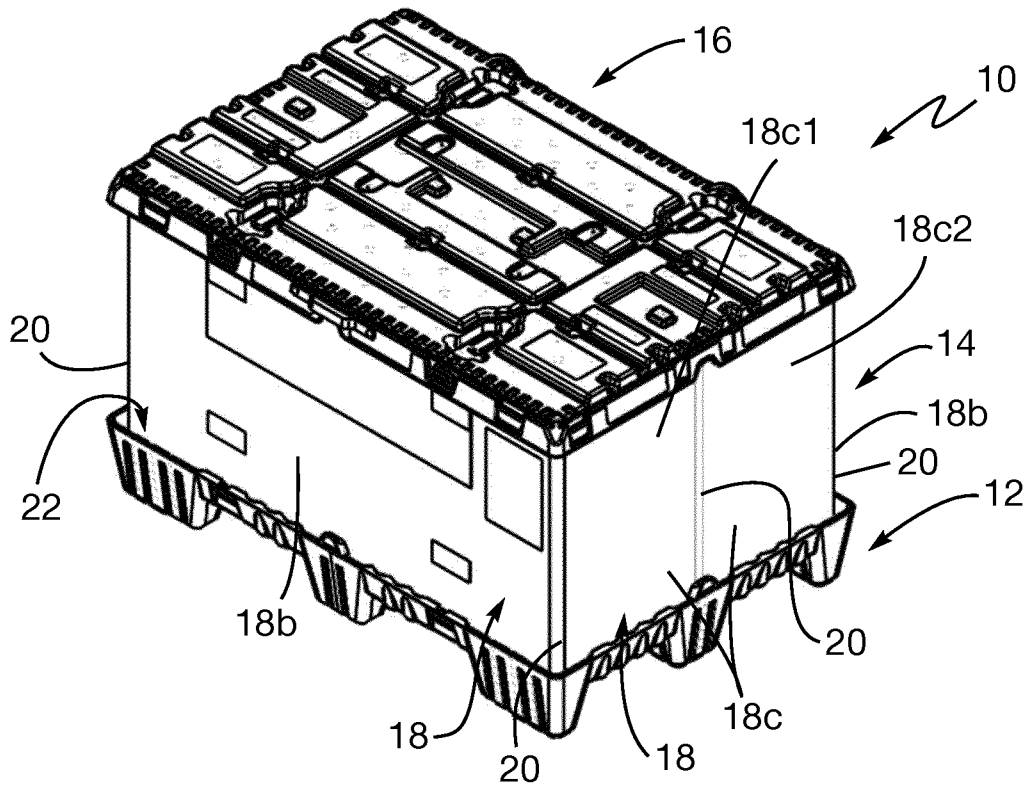
Pour cela, dans l'exemple représenté, les bandes comprennent des  
20 moyens 40 d'accrochage ou de butée configurés pour coopérer avec les bords périphériques des orifices 26 en vue de retenir le couvercle dans la seconde position de repos. Dans cette seconde position de repos, le couvercle s'étend en arrière du panneau arrière 18b, sur une partie seulement de sa hauteur. La partie du couvercle 16 s'étendant au-dessus  
25 du bord supérieur du panneau 18b peut définir une surface avant de rebond d'articles dans une installation de chargement automatique d'articles dans le container.

## REVENDICATIONS

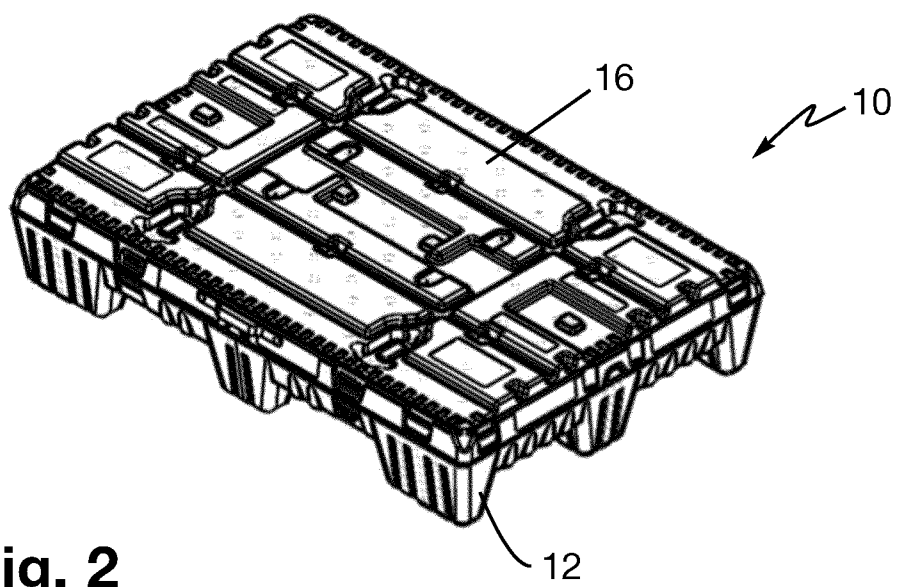
1. Container (10), comprenant une base (12), une ceinture (14) pliante et un couvercle (16), ladite ceinture comportant plusieurs panneaux (18)  
5 et étant apte à être pliée et allongée sur ladite base de façon à ce que les panneaux s'étendent sensiblement parallèlement à ladite base, et à être dépliée et posée sur ladite base de façon à ce que les panneaux s'étendent sensiblement perpendiculairement à ladite base en prenant appui par des bords inférieurs desdits panneaux sur ladite base, ledit  
10 couvercle étant apte à prendre appui sur des bords supérieurs desdits panneaux lorsque ladite ceinture est dépliée et posée sur la base, caractérisé en ce qu'il comprend au moins une bande (24) de matière souple qui est fixée en au moins deux points distants au couvercle, et qui traverse un orifice (26) d'au moins un desdits panneaux, ledit couvercle  
15 étant apte à être guidé par ladite au moins une bande, lors d'une ouverture du container, par coulissement de la bande dans ledit orifice sur au moins une partie de la longueur de la bande entre lesdits deux points.
2. Container (10) selon la revendication précédente, dans lequel ladite au moins une bande (24) est une sangle.
- 20 3. Container (10) selon la revendication 1 ou 2, dans lequel ladite au moins une bande (24) est en tissu, de préférence élastique.
4. Container (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel il comprend au moins deux bandes (24) de matière souple.
5. Container (10) selon la revendication précédente, dans lequel  
25 lesdites bandes (24) sont sensiblement parallèles.
6. Container (10) selon la revendication 4 ou 5, dans lequel lesdites bandes (24) traversent des orifices (26) d'un seul et même panneau (18), tel qu'un panneau arrière (18b) du container.
7. Container selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le  
30 ou chaque orifice (26) a une forme allongée dans une direction sensiblement parallèle au plan du couvercle (16) ou de la base (12).

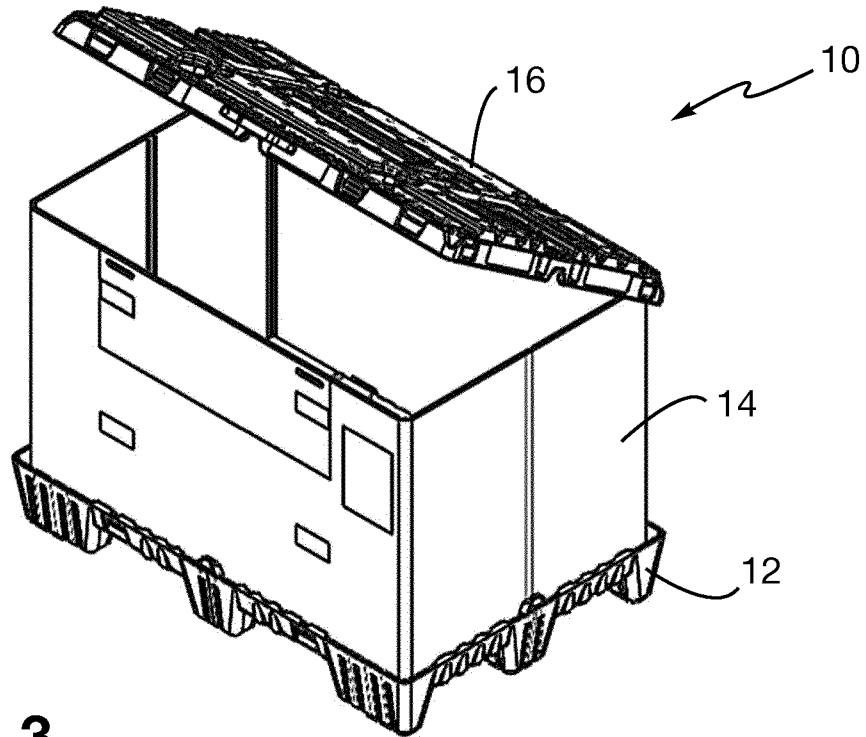
8. Container (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le ou chaque orifice (26) est situé à distance d'un bord supérieur du panneau (18) dans lequel il est formé.
9. Container (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la ou chaque bande (24) comprend une première extrémité longitudinale fixée à un bord avant du couvercle (16) ou retenue vis-à-vis de ce bord avant, et une seconde extrémité longitudinale opposée fixée à un bord arrière du couvercle ou retenue vis-à-vis de ce bord arrière.
10. Container (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la fixation ou la retenue d'au moins une desdites première et seconde extrémités de la ou de chaque bande (24) est du type amovible.
11. Container (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la ou chaque bande (24) comprend des moyens (40) d'accrochage ou de butée configurés pour coopérer avec un bord périphérique dudit orifice (26) en vue de retenir ledit couvercle dans une position ouverte de repos.
12. Container (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ledit couvercle (16) comprend des moyens (42) d'accrochage ou de butée configurés pour coopérer avec ladite base en vue de retenir ledit couvercle dans une position ouverte de repos.

**Fig. 1**

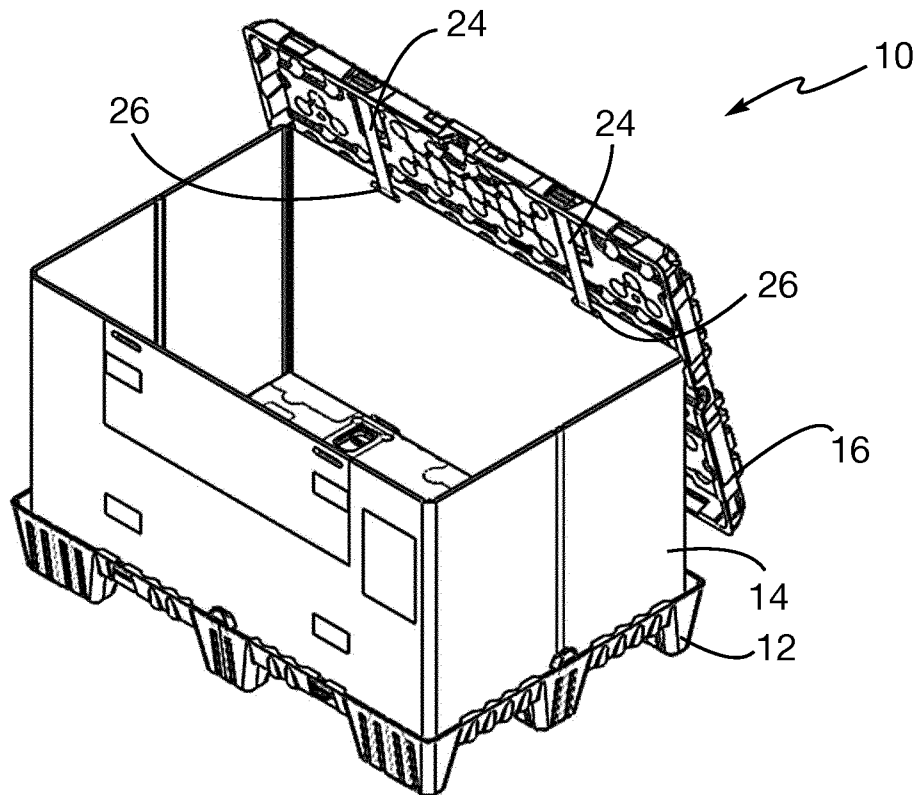


**Fig. 2**



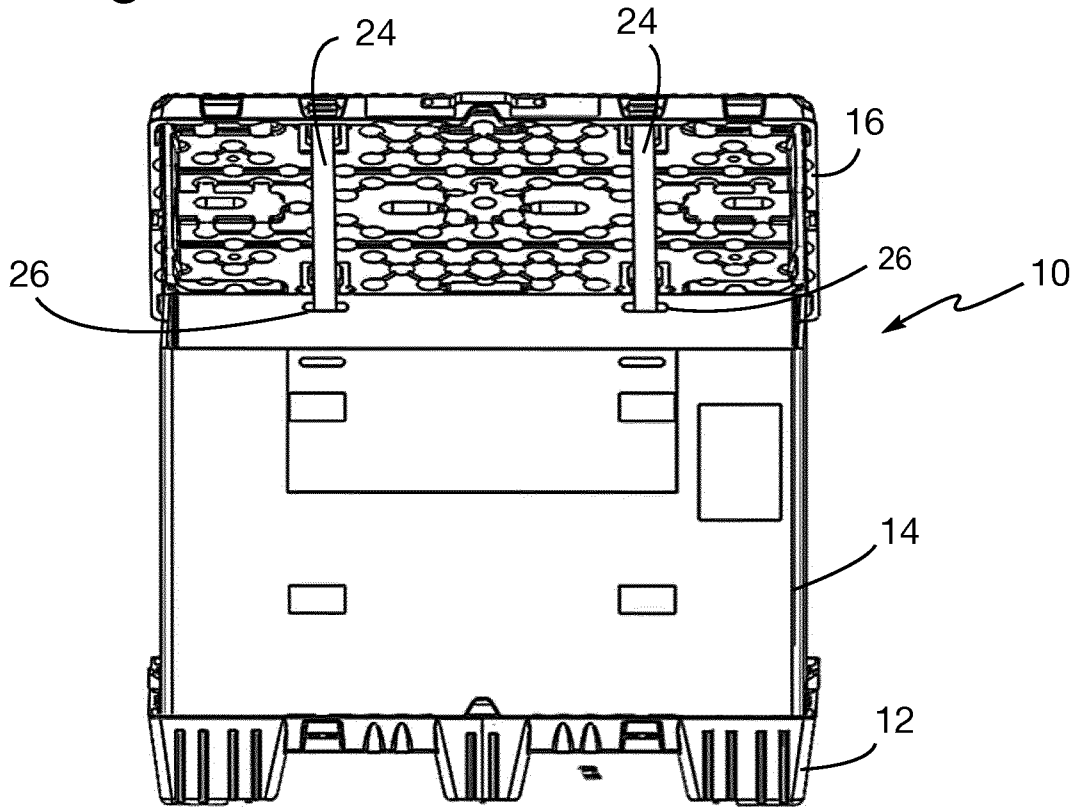


**Fig. 3**

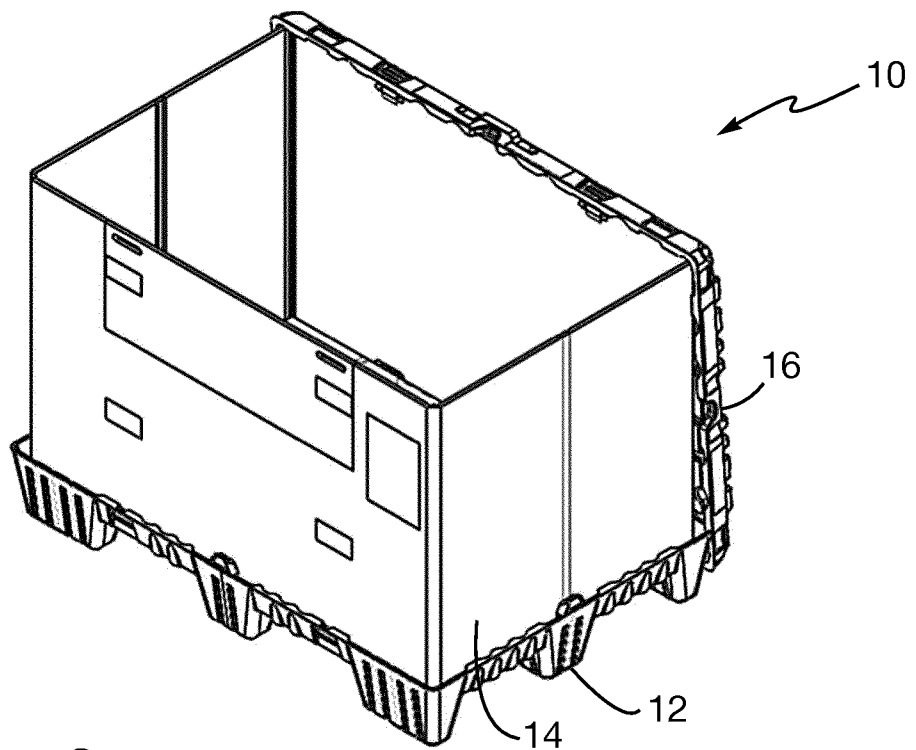


**Fig. 4**

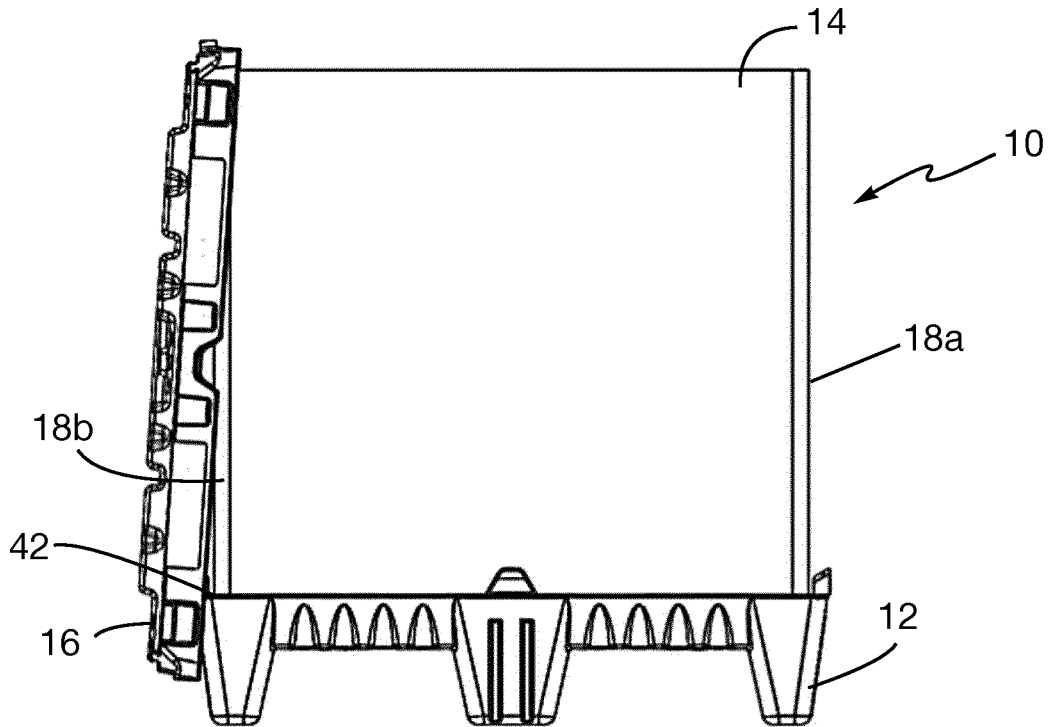
**Fig. 5**



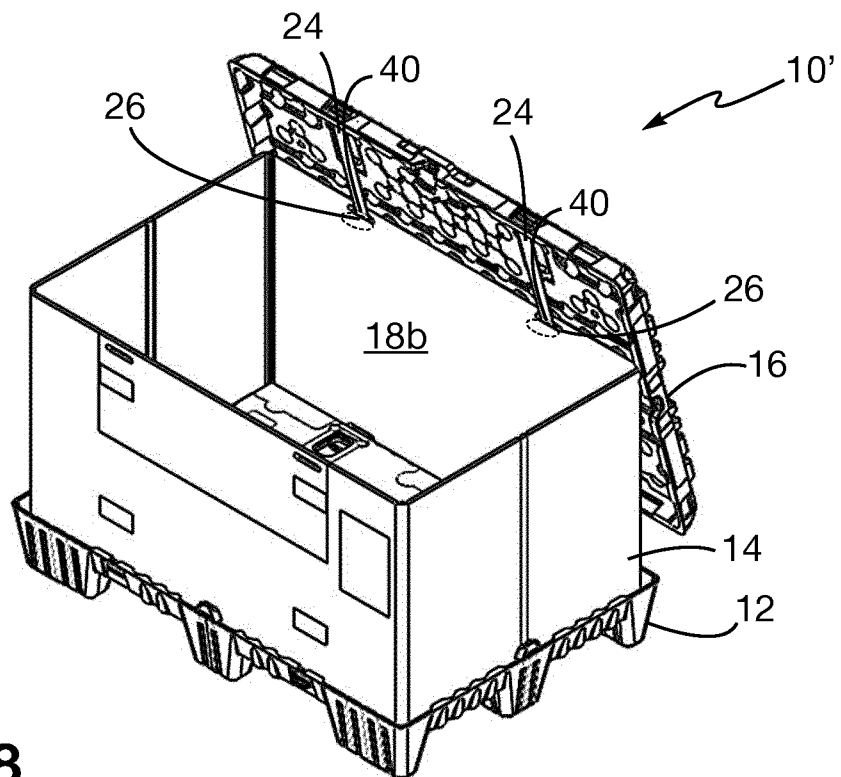
**Fig. 6**



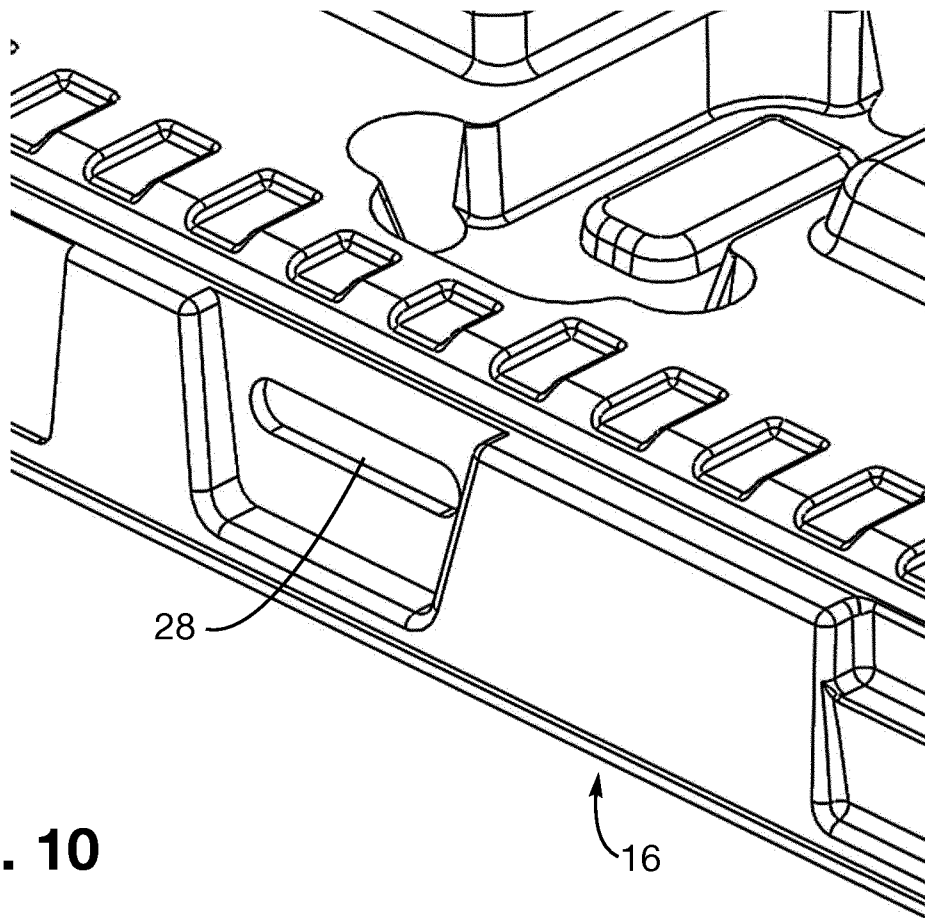
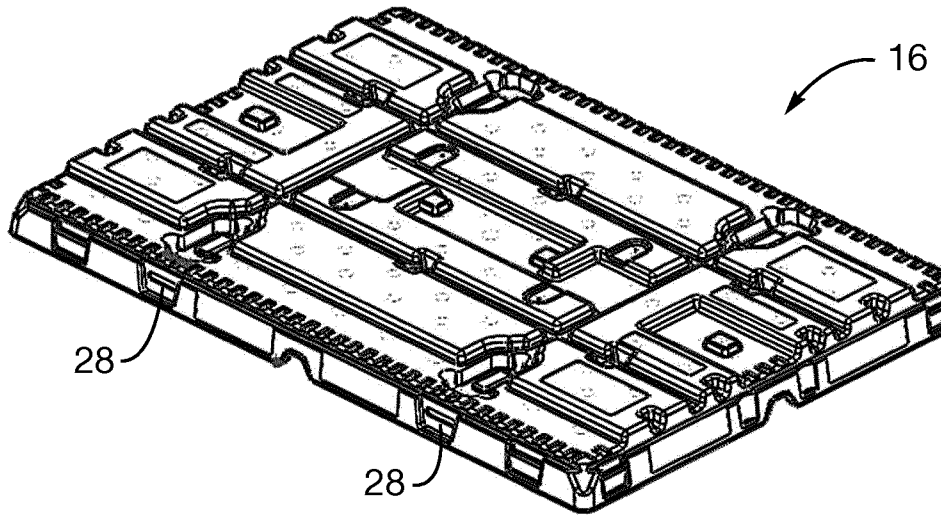
**Fig. 7**



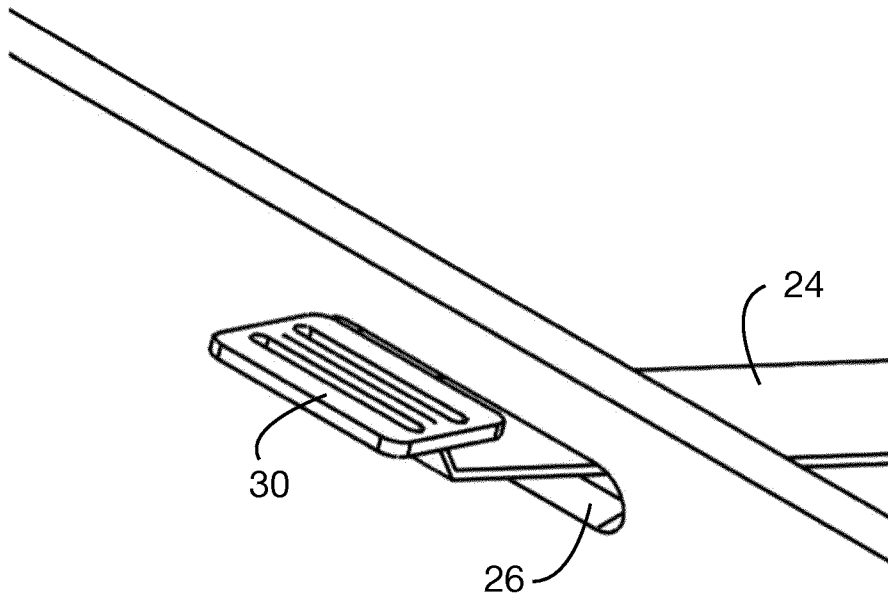
**Fig. 8**



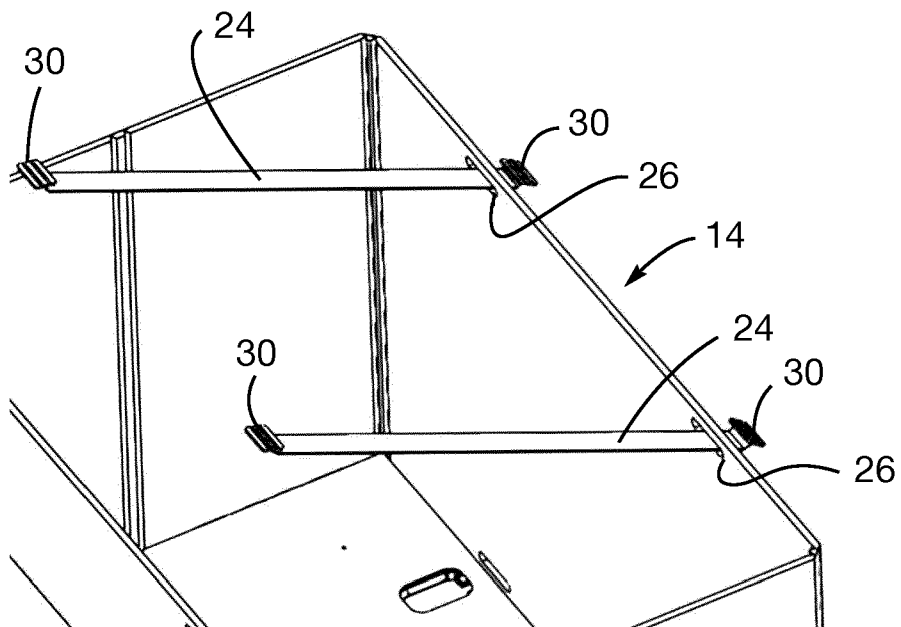
**Fig. 9**



**Fig. 10**

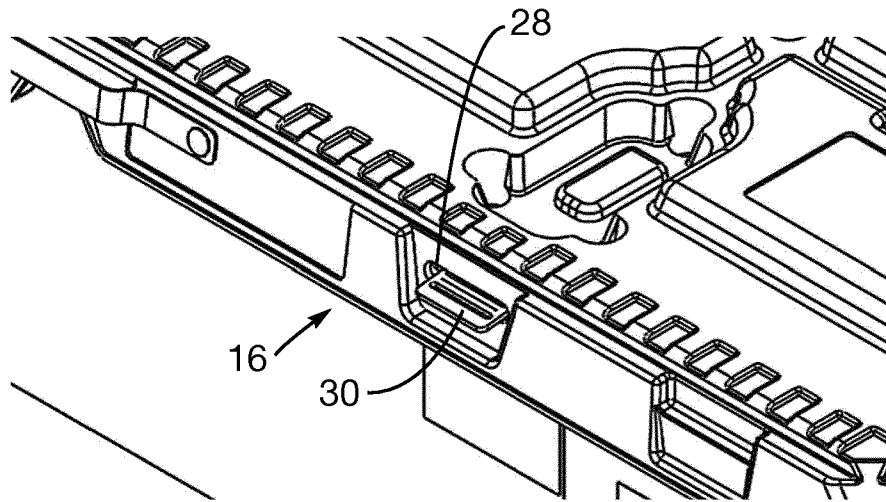


**Fig. 11**

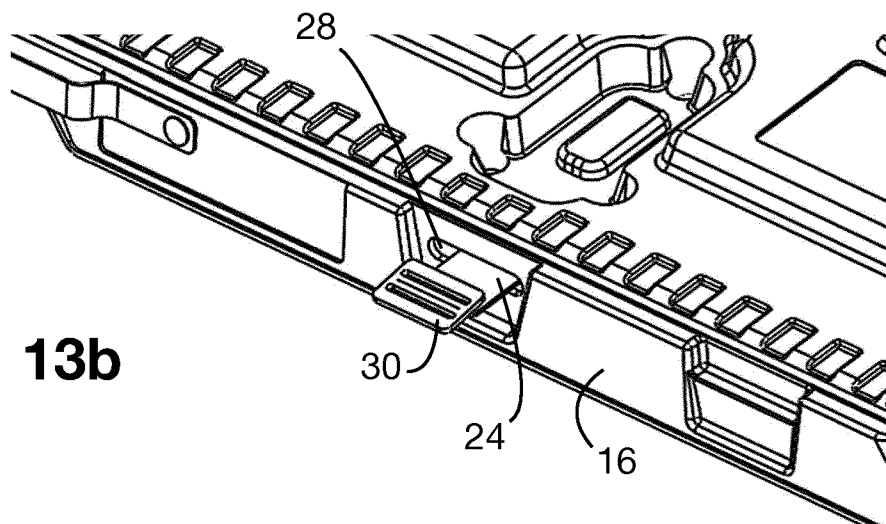


**Fig. 12**

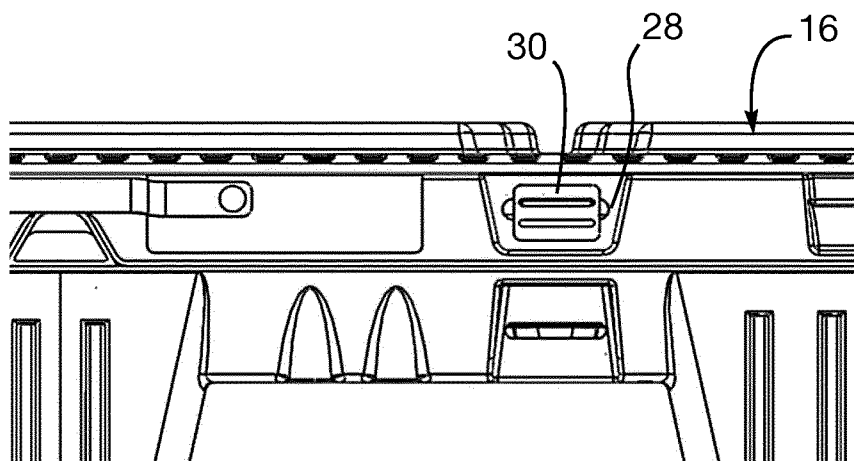
**Fig. 13a**

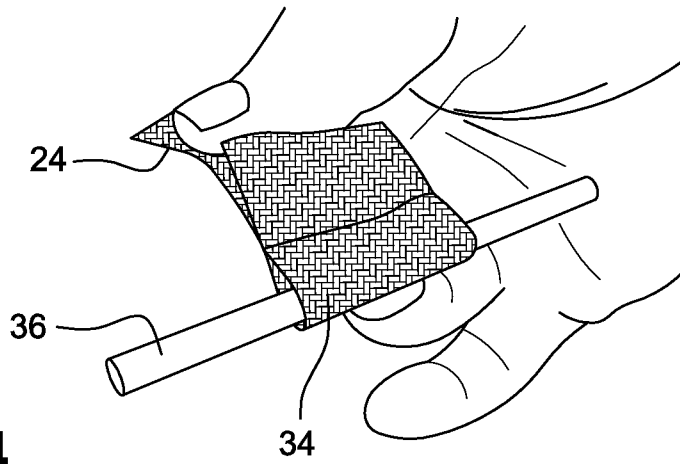


**Fig. 13b**

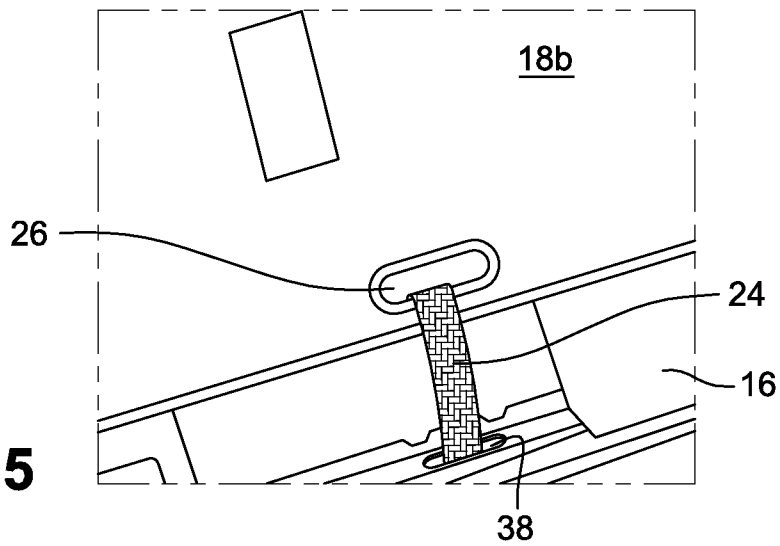


**Fig. 13c**

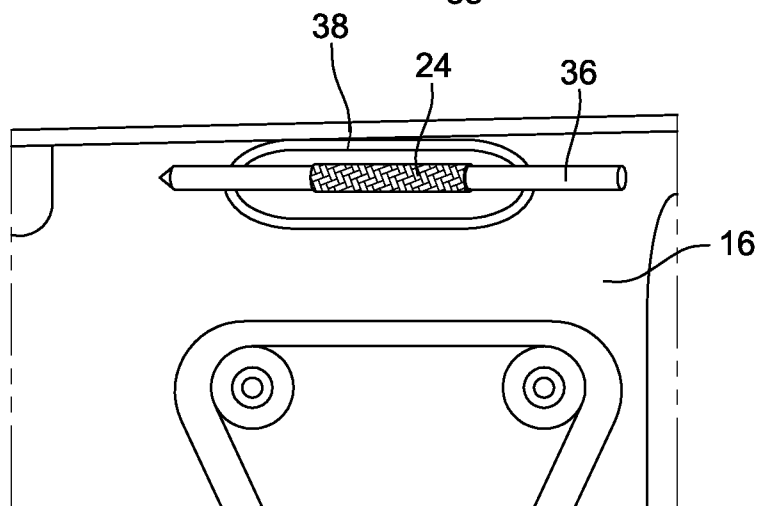




**Fig. 14**



**Fig. 15**



**Fig. 16**

**INTERNATIONAL SEARCH REPORT**

International application No  
PCT/EP2017/050672

**A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER**  
 INV. B65D19/18  
 ADD.  
 According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

**B. FIELDS SEARCHED**  
 Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)  
 B65D

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)  
 EPO-Internal

**C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT**

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	DE 20 2013 001983 U1 (SPIES ALEXANDER [DE]) 8 May 2013 (2013-05-08)	1-11
Y	paragraphs [0011] - [0016]; figures 1-3 -----	12
Y	EP 2 868 592 A1 (DS SMITH DUCAPLAST [FR]) 6 May 2015 (2015-05-06) cited in the application figures 3, 5 -----	12

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

\* Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier application or patent but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art
- "&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search  
 15 February 2017

Date of mailing of the international search report  
 23/02/2017

Name and mailing address of the ISA/  
 European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2  
 NL - 2280 HV Rijswijk  
 Tel. (+31-70) 340-2040,  
 Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer  
 Balz, Oliver

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/EP2017/050672

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
DE 202013001983 U1	08-05-2013	NONE	
EP 2868592	A1	06-05-2015	NONE

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2017/050672

<b>A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE</b> INV. B65D19/18 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
<b>B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE</b>		
Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) B65D		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal		
<b>C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS</b>		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	DE 20 2013 001983 U1 (SPIES ALEXANDER [DE]) 8 mai 2013 (2013-05-08)	1-11
Y	alinéas [0011] - [0016]; figures 1-3 -----	12
Y	EP 2 868 592 A1 (DS SMITH DUCAPLAST [FR]) 6 mai 2015 (2015-05-06) cité dans la demande figures 3, 5 -----	12
<input type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée		"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée  15 février 2017		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale  23/02/2017
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé  Balz, Oliver

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/EP2017/050672

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 202013001983 U1	08-05-2013	AUCUN	
EP 2868592 A1	06-05-2015	AUCUN	